

Accompagnement PLAN CLIMAT

Maximiser la conversion des maisons fioul existantes avec l'appui des collectivités locales

Le réseau gaz appartient à la collectivité
Et il faut répondre aux attentes de la loi relative à la
transition énergétique pour la croissance verte
(LTECV)

Les pouvoirs publics ont annoncé la suppression du chauffage au fioul d'ici 10 ans...

Le chauffage au fioul va être supprimé d'ici 10 ans, annonce Édouard Philippe

Sur RTL, le Premier ministre a annoncé qu'une "prime à la conversion des chaudières" allait être mise en place.

Le HuffPost avec AFP



Chaudière fioul : bientôt la fin, quel chauffage pour la remplacer ?

 [La Rédaction](#), Mis à jour le 16/11/18 09:57

 Partager sur Facebook

 Twitter

 Email



FIN DU CHAUFFAGE AU FIOUL - D'ici 10 ans, le gouvernement souhaite interdire le chauffage au fioul, très polluant et de plus en plus coûteux pour les ménages. Quelles sont les solutions pour remplacer sa chaudière au fioul ?

- Les chaudières fioul équipent encore **4,1 millions de logements (dont 3,3 millions de maisons)** soit près de 10 millions de personnes et 20% du parc de maisons individuelles.
- Le gouvernement vise **l'éradication des chaudières fioul d'ici 2030**, avec un premier objectif de rénovation de **1 millions de logements fioul dans les 5 prochaines années**.
- Pour ce faire, le dispositif incitatif a évolué en 2019 pour faciliter le remplacement d'une chaudière individuelle à charbon, à fioul, mais aussi à gaz autres que condensation par :
 - un équipement « renouvelable » (pompe à chaleur, chaudière biomasse, pompe à chaleur hybride),
 - une chaudière gaz à condensation très haute performance énergétique (THPE).

Les facteurs d'émission du fioul et du gaz naturel

Le tableau suivant donne les valeurs d'émissions comparées des principaux composés gazeux émis à la combustion respectivement du fioul et du gaz naturel (cf. définitions en annexe). Ces facteurs d'émission sont issus de la Base Carbone de l'ADEME, du rapport OMINEA du CITEPA et du guide EMEP/EEA.

Emissions	Fioul kg/MWh PCS	Gaz naturel kg/MWh PCS	Gain intrinsèque Gaz vs Fioul (*)
CO ₂	303	205	-32%
SO ₂	0,008	0,002	-79%
NO _x	0,233	0,137	-39%
Poussières	0,005	0,001	-87%

Base de données publiques de facteurs d'émissions administrée par l'Ademe <http://www.bilans-ges.ademe.fr>
 Organisation et Méthodes des Inventaires Nationaux des Emissions Atmosphériques en France (rapport CITEPA de mai 2018)
 EMEP/EEA : Atmospheric Emission Inventory Guidebook from The European Environment Agency - July 2017

➔ **Intrinsèquement, le gaz naturel permet de réduire très significativement les émissions de dioxyde de carbone et de polluants atmosphériques par rapport à la combustion du fioul (-30 à 80%).**

Conclusions et points à retenir

Que ce soit en maison individuelle ou en logement collectif, **la conversion au gaz d'une installation ancienne (20 à 30 ans) au fioul est très profitable du point de vue :**

- ✓ De la problématique « Climat » par une division par **2** des émissions de gaz à effet de serre (CO₂).
- ✓ De la qualité de l'air avec une :
 - Division par **5** des NO_x et de SO₂
 - Division par **8 à 10** des poussières

Dioxyde de soufre - SO₂

Oxydes d'azote - NO_x

GRDF travaille sur des solutions pour vous permettre de proposer plus facilement le gaz aux clients



Raccorder
un client
en urgence



Anticiper un
raccordement au
réseau



Maintenir
le confort
de votre client
en attendant
le raccordement

GRDF GAZ NATUREL DISTRIBUTION FRANCE

PENVENAN
Communauté Intercommunale
Côtes d'Armor

Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir

Madame, Monsieur,
Bientôt des travaux dans votre rue !

Si vous en profitez pour vous raccorder au réseau de gaz naturel ?

En effet, des travaux vont prochainement être réalisés dans votre rue dans le cadre de l'aménagement de la voirie.

Votre commune et GRDF vous proposent un échange lors d'une réunion publique le **lundi 17 juin 2019 à 10 h**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX (adresse)

En effet, une fois ces travaux terminés, il sera plus difficile d'ouvrir de nouveau la chaussée pour raccorder votre logement au réseau public de distribution de gaz naturel et ce, pendant plusieurs années.

C'est donc l'occasion d'envisager le gaz naturel pour votre logement ; profitez de ces travaux pour raccorder votre habitation au réseau de gaz naturel.

Durant ces travaux, GRDF vous propose une offre de raccordement à un prix préférentiel de :

201 € TTC^h au lieu de 402,01 € TTC.

GRDF, l'expert du gaz naturel

Pour vous chauffer, profitez des atouts du gaz naturel, une énergie compétitive dans la durée, pratique, confortable et moderne.

Principal distributeur de gaz naturel en France, GRDF vous informe sur les atouts et les usages du gaz naturel, quel que soit votre fournisseur.

Pour être contacté par un conseiller GRDF, retournons-nous le coupon-réponse présent dans la brochure ci-jointe ou contactez directement un expert gaz naturel, du lundi au vendredi de 8h à 17h : **APPELEZ-LE 09 69 38 36 34**

Si cette offre est valable pour une demande de raccordement pour un usage chauffage résidentiel le prix d'un raccordement de 6 à 10kW (à partir d'un logement individuel situé dans le réseau) est le prix des travaux de votre offre d'abonnement de gaz naturel, et ne permet pas de couvrir les autres prestations de GRDF, notamment les prestations de maintenance et de réparation de gaz naturel. Les taxes de 1000, service après-vente de 2000, et le prix de raccordement est de 200,01 à 1100,01 TTC au lieu de 402,01 € TTC.

GRDF : Société Anonyme au capital de 1 000 000 000 euros - Siège social : 4, rue Cardinet 92089 Paris - RCS Paris 881 784 171.

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 000 000 000 euros - Siège social : 4, rue Cardinet 92089 Paris - RCS Paris 881 784 171.




afg **QUEST**

Venez découvrir le gaz vert produit près de chez vous, à Liffré !

Samedi 15 juin 2019 de 9h à 16h

afg - Agence Française du Gaz - 11, rue de la République - 93011 Paris - France

GRDF vous informe dans le cadre du Plan d'Action mis en place par l'Etat sur le remplacement des chaudières fioul.

Madame, Monsieur,

Principal distributeur de gaz naturel en France, GRDF vous informe sur les atouts et les usages du gaz naturel, quel que soit votre fournisseur.

Réalisez jusqu'à 40% d'économies sur votre facture en passant du fioul au gaz⁽¹⁾

Le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance énergétique⁽²⁾, associé aux prix compétitifs du gaz⁽³⁾, vous permettent une baisse de facture de votre chauffage pouvant aller jusqu'à 40%.

Nouveau en 2019 : faites financer entre 30% et 80% du montant de vos travaux

Quel que soit le montant de vos ressources, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'aides⁽⁴⁾ encadré par l'Etat pour faciliter votre projet de remplacement de votre chaudière fioul vers le gaz à savoir :

- ▶ TVA à 5,5% sur les coûts de fourniture et de pose de votre chaudière
- ▶ Crédit d'impôt de 30%⁽⁵⁾ sur le prix d'acquisition TTC de votre chaudière
- ▶ Prime «coup de pouce» d'un montant minimum de 600€⁽⁶⁾
- ▶ Eco prêt à taux 0%⁽⁷⁾ pour faciliter le financement de votre projet

Pour accompagner les ménages aux revenus modestes, des dispositifs complémentaires sont proposés comme les aides de l'Anah⁽⁸⁾ ou le crédit d'impôt de 50% sur les coûts de dépose de la cuve fioul.

Le saviez-vous ?

Installer une nouvelle chaudière gaz est une solution pratique : nul besoin de changer vos radiateurs. Plus besoin de vous soucier de l'approvisionnement en énergie de votre logement, un vrai gain de temps pour vous.

Pour être contacté par un conseiller GRDF, retournez-nous le coupon-réponse ou contactez directement le

Des experts GRDF sont à votre écoute
 **N°Cristal** 09 69 36 06 19

APPEL NON SURTAXÉ

Du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 9h à 18h.

Mailing : lettre avec coupon

GRDF vous informe

Pour être recontacté par un expert gaz naturel par téléphone, détachez dès à présent ce coupon et retournez-le nous complété à l'aide de l'enveloppe T ci-jointe.

Nom* Prénom* Tél. fixe*
 Adresse* Tél. port*
 Compl. d'adresse* Code Postal* Commune*
 E-mail*

VOTRE LOGEMENT

Vous habitez : une maison un appartement
 Vous êtes : propriétaire locataire
 Votre chauffage est : individuel collectif
 Votre énergie de chauffage actuelle est : électricité propane fioul bois gaz naturel autre

Votre système de chauffage a :
 moins de 5 ans plus de 10 ans
 entre 5 et 10 ans vous ne savez pas

Vous êtes équipé de l'un des équipements suivants :
 une cheminée une plaque un poêle aucun

VOTRE PROJET

Avez-vous des projets de travaux ?
 oui non

Laquelle ?
 chauffage eau chaude isolation agrandissement

Dans quel délai comptez-vous engager vos travaux ?
 moins de 6 mois entre 6 à 12 mois plus de 12 mois

Avez-vous l'intention de déménager dans les 18 prochains mois ?
 oui non

J'accepte d'être contacté par GRDF pour être informé sur le gaz naturel et ses usages

Les données collectées par ce formulaire feront l'objet d'un traitement dans le cadre de services à caractère personnel, et, si vous l'avez demandé en cochant la case prévue à cet effet, pour recevoir des informations sur le gaz naturel et ses usages, les données collectées le seront uniquement par CRISTAL et à son contact par ses conseillers, qui pour le faire bénéficier. Les données collectées par ce formulaire sont destinées à GRDF, à l'exception de celles qui sont destinées à des tiers, dans le cas où il y a un besoin de ces données, ce qui peut occasionner des coûts pour vous. Elles ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées. Les données collectées ne peuvent être divulguées à des tiers, sans leur accord préalable. Pour en savoir plus sur la politique de confidentialité des données de GRDF, vous pouvez vous adresser au protection@grdf.fr. En tant que consommateur, si vous ne souhaitez pas faire l'objet d'un démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur www.bloctad.grdf.fr. CRISTAL - Société Anonyme au capital de 1 000 000 000 euros - Siège social : 20, rue de Valenciennes, 75019 Paris - RCS Paris 488 348 811



Choisir le gaz, c'est aussi choisir l'avenir.



Vous rénovez votre installation de chauffage au fioul ?

Avec le gaz naturel, vous faites le bon choix



GRDF vous informe dans le cadre du Plan d'Action mis en place par l'État sur le remplacement des chaudières fioul.

Réalisez jusqu'à 40% d'économies sur votre facture⁽¹⁾



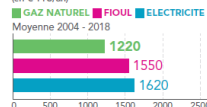
Installez une chaudière gaz à très haute performance énergétique⁽²⁾ et réduisez vos consommations de l'ordre de 30%



Bénéficiez des prix compétitifs du gaz année après année

Le saviez-vous ?

Facture énergétique annuelle moyenne de chauffage/eau chaude, sur 15 ans, pour différentes énergies en maison individuelle existante⁽³⁾ (en € TTC/an)



Le gaz naturel est une énergie compétitive dans la durée. Le prix des énergies connaît des variations tarifaires régulières. Cependant sur ces 15 dernières années, la facture annuelle de gaz naturel a été en moyenne 20% moins chère que le fioul.

Pour suivre l'évolution mensuelle du prix des principales énergies de chauffage, consultez le baromètre des énergies sur projet-gaz.grdf.fr/comparison-prix-energies

⁽¹⁾ CANOÏS FACTURE : estimation de l'économie de la différence entre les moyennes des factures annuelles d'énergie pour le usage chauffage et production d'eau chaude (consommation et abonnement inclus, hors frais de maintenance et autres usages énergétiques) avant et après rénovation par une solution de rénovation énergétique. Une chaudière très haute performance énergétique (à partir de catégorie énergétique avec rendement supérieur et des systèmes de chauffage à très haute performance) peut permettre de réaliser des économies de l'ordre de 40% sur la facture énergétique annuelle. Ce calcul est effectué à titre indicatif pour une maison individuelle existante de 100m² de surface habitable et d'usage résidentiel. Le calcul est effectué à titre indicatif pour une maison individuelle existante de 100m² de surface habitable et d'usage résidentiel. Les données sont issues de la Mission de la Transition Écologique et Sociale (MTESES), DGEC, Cahier d'effort selon la méthode d'évaluation DGEC 2015 en vigueur.
⁽²⁾ Maison de référence : maison de référence utilisée pour illustrer les solutions éco-citoyennes par nature est une maison individuelle de plain-pied de 100m² de surface habitable, en 2018 au prix de 100 000 €, avec une consommation de 150 kWh/m² de surface habitable par an. Les coûts de chauffage sont basés sur des données de référence de l'année 2018. Les données sont issues de la Mission de la Transition Écologique et Sociale (MTESES), DGEC, Cahier d'effort selon la méthode d'évaluation DGEC 2015 en vigueur.
⁽³⁾ Les données sont issues de la Mission de la Transition Écologique et Sociale (MTESES), DGEC, Cahier d'effort selon la méthode d'évaluation DGEC 2015 en vigueur.
⁽⁴⁾ Les données sont issues de la Mission de la Transition Écologique et Sociale (MTESES), DGEC, Cahier d'effort selon la méthode d'évaluation DGEC 2015 en vigueur.
⁽⁵⁾ Les données sont issues de la Mission de la Transition Écologique et Sociale (MTESES), DGEC, Cahier d'effort selon la méthode d'évaluation DGEC 2015 en vigueur.

NOUVEAU EN 2019 ! Faites financez entre 30% et 80% du montant de vos travaux de chauffage

Quel que soit le montant de vos ressources, vous pouvez bénéficier d'un dispositif d'aides⁽⁶⁾ encadré par l'Etat pour faciliter votre projet de remplacement de votre chaudière fioul vers le gaz à savoir :

TVA à 5.5% sur les coûts de fourniture et de pose de votre chaudière	crédit d'impôt de 30% ⁽⁷⁾ sur le prix d'acquisition TTC de votre chaudière
prime «coup de pouce» d'un montant minimum de 800€ ⁽⁸⁾	éco prêt à taux 0% ⁽⁹⁾ pour faciliter le financement de votre projet

Par ailleurs, pour accompagner les revenus modestes ou très modestes, des dispositifs complémentaires sont proposés comme les aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ou le crédit d'impôt de 50% sur les coûts de dépose de la cuve fioul.

⁽⁶⁾ Sous réserve des conditions d'éligibilité, cumulable pour chaque acte. Renseignez-vous sur projet-gaz.grdf.fr/faq-actes-participes
⁽⁷⁾ Dans la limite d'un plafond de dépenses fixé à 3000 par foyer de 1^{er} mars 2019.
⁽⁸⁾ Le principe est de déduire du montant de la facture de l'équipement des dépenses effectuées pour les cas de remplacement d'une chaudière au gaz, au fioul ou au charbon sans qu'il y ait contribution par une chaudière à très haute performance énergétique au gaz.
⁽⁹⁾ Sous réserve de l'approbation de votre banque par le financeur.

Une énergie pratique et confortable

- Une conversion du fioul au gaz facile à réaliser**
La chaudière au gaz installée en remplacement de votre ancienne chaudière au fioul pourra continuer de fonctionner avec le réseau de radiateurs en place.
- Une énergie disponible en continu**
Grâce à votre système de chauffage et à l'approvisionnement en énergie de votre logement, un vrai gain de temps pour vous.
- Une température smart-energy**
Grâce à votre smartphone et votre tablette, les nouveaux systèmes de régulation connectés vous permettent de piloter à distance votre chauffage au gaz naturel et de faire des économies d'énergie. Vous pouvez gérer facilement la température de votre logement, les plages de chauffe, et également suivre vos consommations d'énergie. Finies les dépenses inutiles en cas d'absence ! En ajustant votre consommation au plus proche de vos besoins réels, vous pouvez réaliser encore plus d'économies d'énergie.

Mailing : Flyer

Principal distributeur de gaz naturel en France, GRDF vous informe sur les atouts et les usages du gaz naturel, quel que soit votre fournisseur. GRDF ne vend ni n'installe aucun équipement.

Une énergie d'avenir de plus en plus verte

GRDF, distributeur de gaz naturel, quel que soit le fournisseur, achemine dans le réseau un nouveau gaz : le biométhane.

Ce gaz vert est produit par des producteurs locaux à partir de déchets organiques d'origine agricole, industrielle ou ménagère.

Il a les mêmes caractéristiques que le gaz naturel et permet de se chauffer, cuisiner ou se déplacer, dans un plus grand respect de la planète.

L'objectif est d'atteindre 30% de gaz vert en circulation dans les réseaux gaz d'ici à 2030⁽¹⁾.

Le saviez-vous ?

Le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz à très haute performance permet de réduire instantanément les émissions de CO₂ de 50%⁽²⁾.

⁽¹⁾ Source : Plan National Hydrogène par 2016-2020, GDF SUEZ, GDF SUEZ (GDF SUEZ), Eau et électricité.
⁽²⁾ Calcul effectué sur la base des émissions carbone de gaz naturel et de fioul domestique conventionnel dans le document Bilan carbone 2015 de GDF SUEZ. Méthode d'évaluation de la performance énergétique et environnementale des bâtiments existants (Méthode 2015), en considérant une consommation d'énergie de 50 kWh/m² par mètre carré par an et une chaudière au fioul à une efficacité énergétique de 80%.

Nos conseillers sont à votre écoute
 ☎ N°Cristal 09 69 36 06 19
 Du lundi au vendredi : 8h à 20h
 Le samedi : 9h à 18h

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :
projet-gaz.grdf.fr

Qual que soit votre fournisseur
 L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF - Société Anonyme au capital de 1 000 000 000 euros
 Siège social : 8, rue Condorcet 75009 Paris - RCS Paris 444 786 511

Vous souhaitez remplacer votre chaudière fioul ?



C'est le moment de passer au gaz !

Grâce aux aides publiques, quel que soit le montant de vos ressources, **faites financer de 30% à 80%** du montant de vos travaux de chauffage.

SERVICE CLIENT GRDF

N°Cristal 09 69 36 35 34

Coût d'un appel : 0,15 € TTC. Appel non surtaxé.



Rendez-vous sur le site projet-gaz.grdf.fr



Quel que soit votre fournisseur

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la GRDF est formellement interdite.

GRDF est une entreprise à but non lucratif. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la GRDF est formellement interdite.

Affiches